



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Bourse « Jeunes bénévoles vendéens »



Tu as entre 17 et 25 ans cette année ? Tu t'investis bénévolement dans une association vendéenne ?

Le Département de la Vendée t'aide à financer ton permis de conduire ou tes études supérieures.

Voici les conditions pour bénéficier de cette bourse :

Pour être éligible, le candidat doit :

- avoir entre 17 et 25 ans en 2025,
- être domicilié en Vendée ou rattaché fiscalement à l'un de ses parents domicilié en Vendée,
- être impliqué bénévolement dans une ou plusieurs associations vendéennes :
 - ↳ Si le candidat a moins de 18 ans, il doit pouvoir démontrer son implication active depuis au moins un an¹ dans les projets ou le fonctionnement d'une association,
 - ↳ Si le candidat a plus de 18 ans, il doit faire la preuve d'une responsabilité dans le bureau d'une association depuis au moins un an¹ ou démontrer son implication concrète, régulière et personnelle depuis au moins deux ans² dans un ou plusieurs projets associatifs.
- suivre des études supérieures ou participer à une formation au permis de conduire (B).

Bourse attribuée dans la limite des crédits disponibles

¹ Soit depuis septembre de l'année 2024

² Soit depuis septembre de l'année 2023

Comment déposer son dossier ?

Règlement disponible sur vendee.fr/bourse-jeunes-benevoles-vendeens

Le dossier est à transmettre **entre le 15 juin et le 1^{er} octobre 2025**

via le formulaire en ligne du portail subventions.vendee.fr

Renseignements : **02 28 85 81 44**



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

